

*Michèle Picard*  
MAIRE DE VÉNISSIEUX  
CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE

Monsieur Edouard PHILIPPE  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 PARIS

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020

N/Réf. : CS-81/CAB

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis plusieurs semaines, comme dans de nombreuses grandes villes en France, des bruits de mortiers, pétards et autres artifices sont régulièrement entendus le soir par les Vénissiens et perturbent leur qualité de vie et parfois même leur santé. C'est le principe même de la tranquillité publique qui est remis en cause.

Au regard du danger, des accidents et des potentielles atteintes graves aux personnes (notamment les forces de sécurité) qui peuvent résulter de l'utilisation inconsidérée des mortiers ou de certains artifices de divertissement, particulièrement sur la voie publique et dans les lieux de rassemblement, je prends durant la période estivale un arrêté pour interdire la vente et l'utilisation de tels artifices sur le territoire de la Ville de Vénissieux. C'est ce que j'ai fait dès le 19 juin dernier.

Je souhaite cependant attirer votre attention sur une difficulté majeure : la vente libre sur internet qui constitue un moyen facile pour se procurer des pièces pyrotechniques et artifices sans aucun contrôle. Aussi, je vous sollicite pour que les personnes qui n'ont aucune compétence professionnelle (ni certificat de qualification, ni agrément préfectoral) dans le domaine de la pyrotechnie n'aient pas accès à la vente en ligne de ces articles. Il en va de la sécurité des utilisateurs et de la prévention des troubles à l'ordre public.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Michèle PICARD

